



FICHE D'INSCRIPTION - Saison _____ / _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET AUTORISATION PARENTALE

Nom : _____ Prénom : _____
Né-e le : _____ à : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. dom. : _____ Tél. port. : _____
Courriel : _____ N° de licence :

Pour les mineurs, je peux sortir du Dojo librement après les cours : OUI NON

Cadre réservé au club - règlement de la cotisation :
espèces virement chèque(s) - Si oui, nombre : _____ échelonnement : oui / non

CONDITIONS GENERALES D'ADHÉSION : je soussigné-e affirme avoir pris connaissance du règlement intérieur du club d'Aïkido « Aïkikai du Diois » auquel j'adhère et que je m'engage à respecter. J'affirme connaître exactement le montant de toutes mes obligations financières envers le club d'Aïkido « Aïkikai du Diois » telles qu'elles sont définies dans la feuille ci-jointe. J'ai bien compris notamment que les conditions et les autres frais financiers entraînés par l'adhésion doivent se régler par chèque ou en espèces lors de l'inscription. Les cotisations et la licence seront payées en totalité lors de l'inscription (si règlement en 2 ou 3 chèques, possibilité de les débiter à chaque début de trimestre). Je ne pourrai prétendre à aucun remboursement de la cotisation versée à l'association.

J'affirme bien comprendre que ma licence m'assure pour la pratique de l'Aïkido : au club « Aïkikai du Diois », et lors des stages dans d'autres clubs affiliés à la FFAB. J'ai aussi la possibilité de souscrire une extension de garanties, dont les caractéristiques figurent sur la licence fédérale. Après avoir signé ce bulletin d'adhésion je serai membre à part entière au club indiqué ci-dessus ainsi qu'à la Fédération Française d'Aïkido et Budo.

Je reconnais que l'Aïkido club « Aïkikai du Diois » et ses représentants n'ont aucun devoir de surveillance des mineurs, et qu'ils ne sauraient être tenus responsables de l'absence de ces mineurs au cours. Je dégage l'association de toute responsabilité d'encadrement en dehors des cours, et je m'assure que les cours ont bien lieu en accompagnant mon enfant dans le Dojo. J'ai bien noté que la responsabilité de l'association est engagée à partir du moment où l'enfant est remis en main propre, au début du cours, à un des responsables suivants : M. GIRARD Gilbert, M. MARRAS Franck, Mme. DEMMER Raymonde, M. CHÂTEAU Jacques ou M. NAÏLI Mehdi. Cette responsabilité prend fin à l'heure de fin de cours pour les mineurs. Je m'engage à prendre mes dispositions en conséquence pour la prise en charge de mon enfant. J'autorise mon enfant à pratiquer avec des adultes sur les tatamis et à participer à toutes les activités organisées par l'association pour la saison en cours.

DROIT A L'IMAGE : Lors de manifestations organisées par le club d'Aïkido « Aïkikai du Diois », le comité départemental, la ligue Dauphiné-Savoie ou la FFAB, l'image et la voix du licencié sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéo et photographique pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise le club, le comité départemental, la ligue, et la FFAB à procéder à ces enregistrements, les exploiter et les diffuser sur quelque média que ce soit à des fins promotionnelles de la discipline. Cette autorisation est consentie pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

En signant ci-dessous, je certifie avoir lu le règlement intérieur au verso de cette fiche et m'engage sans réserve à la respecter.

Fait à _____ le _____

<u>Signature de l'adhérent-e</u>	<u>Signature du représentant légal</u>
----------------------------------	--

CERTIFICAT MÉDICAL (à faire remplir par un médecin) - Obligatoire pour obtenir la licence FFAB

Je soussigné(e), docteur : _____
Certifie avoir examiné ce jour M. Mme _____ Né(e)le _____
Et certifie qu'il/elle ne présente actuellement aucune contre-indication médicale cliniquement apparente à la pratique de l'Aïkido.

Fait le : _____ **Signature et tampon du médecin**

Association Aïkikai du Diois – N° enregistrement: W261001555

Club affilié à la Fédération Française d'Aïkido et de Budo (FFAB) - Ligue Dauphiné-Savoie.

Contact : 06 08 60 40 14 / contact@aikikai-du-diois.org / www.aikikai-du-diois.org



Règlement intérieur

1. L'AÏKIKAI DU DIOIS est une association loi 1901 qui a pour objet « *Pratique et promotion de l'Aïkido et du Budo traditionnel japonais* ». Ses activités se déroulent dans le dojo du gymnase municipal « Le Dôme du Glandasse », à Die. Elles peuvent se dérouler également dans d'autres lieux.

2. Le dojo de Die est un équipement municipal mis à la disposition de l'AÏKIKAI DU DIOIS pour la pratique de l'Aïkido suivant un planning et des règles établies. L'accès au dojo, à ses équipements et à l'enseignement sont placés exclusivement sous l'autorité des professeurs titulaires ou des responsables de l'association.

3. La saison débute la semaine qui suit le forum des associations à Die (début septembre) et se termine juste avant les vacances scolaires d'été.

Toute personne désirant adhérer à l'AÏKIKAI DU DIOIS doit procéder à son inscription avant de commencer à pratiquer (hors journées portes ouvertes et cours de parrainage). Pour cela, elle doit :

- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aïkido, de moins de 3 mois,
- prendre connaissance des modalités d'assurances complémentaires et d'extensions de garanties,
- souscrire une licence fédérale à la fédération à laquelle le club est affilié,
- s'acquitter de la cotisation club.

La cotisation club peut être réglée par chèque, virement ou espèces. Il existe la possibilité de paiement échelonné (deux ou trois chèques remis lors de l'inscription et débités consécutivement au début de chaque trimestre).

4. Chaque adhérent doit prendre connaissance du présent règlement intérieur et des règles du pratiquant, des règles d'étiquette sur le tatami, des règles du dojo contenues dans le manuel du pratiquant remis lors de l'inscription.

5. Chaque pratiquant doit être en possession de son passeport sportif. Il doit coller sur son passeport sportif le timbre de licence en cours et faire remplir, par son médecin, la partie réservée au certificat médical attestant de son aptitude à la pratique de l'Aïkido. Il doit remettre au club lors de son inscription un certificat médical original (pas de photocopies).

6. L'enseignement de l'AÏKIDO est placé sous la direction d'un professeur diplômé (BIFA, BF, CQP ou DEJEPS). Il peut être secondé par un assistant au moins 1^{er} Kyu.

7. Les pratiquants adultes ne peuvent participer au cours enfants que sur autorisation des enseignants désignés et/ou du président. De même, les pratiquants enfants ne peuvent pratiquer au cours adultes que sur avis des enseignants et/ou du président.

8. En dehors des créneaux horaires et à l'extérieur du dojo, les mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents (ou du tuteur légal). Les enfants sont sous la responsabilité du (des) professeur(s) désigné(s) pendant la durée des cours. Si, pour une raison quelconque, un enfant présent au cours ne peut s'entraîner, il doit rester à l'intérieur du dojo dans l'attente de ses parents. La présence et la fréquentation aux cours sont placées sous l'entière responsabilité des parents ou du tuteur légal.

9. Chaque pratiquant veillera au respect de l'étiquette propre à notre discipline, au respect des équipements (propreté des locaux à l'intérieur et à l'extérieur) et à la tranquillité du voisinage, à son hygiène personnelle (propreté des tenues d'entraînement, propreté personnelle, ongles coupés, absence de bijoux, etc.) et au rangement du matériel à la fin des cours. Les enseignants se réservent le droit de refuser en cours les pratiquants ne respectant pas cette étiquette.

10. Il est conseillé aux pratiquants de ne pas laisser leurs affaires dans les vestiaires, mais de les monter au dojo. Le club décline toute responsabilité en cas de vol. Le club peut prêter des armes aux débutants pour la première saison, ensuite, il est recommandé que chaque pratiquant se procure les siennes.

11. Le club est administré par un conseil d'administration élu lors de l'Assemblée Générale. Les statuts de l'association sont consultables sur notre site internet et consultables au dojo sur demande.

Association Aïkikai du Diois – N° enregistrement: W261001555

Club affilié à la Fédération Française d'Aïkido et de Budo (FFAB) - Ligue Dauphiné-Savoie.

Contact : 06 08 60 40 14 / contact@aikikai-du-diois.org / www.aikikai-du-diois.org